

Procès-verbal de séance

Séance du 8 Septembre 2025

L'an 2025 et le 8 Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de GARNIER Maryse Maire

Présents : Mme GARNIER Maryse, Maire, Mmes : ARNAULT Brigitte, CHOTIN Françoise, DUHAUT Adeline, DUSSEAU Cindy, MM : D'ANDIGNÉ Constantin, MONPOINT Sylvain, PILARD Vincent

Excusé(s) avant donné procuration : Mme DAVAILLON Isabelle à Mme ARNAULT Brigitte, MM : CORNET Philippe à M. PILARD Vincent, MARSAIS Jean-Pierre à Mme CHOTIN Françoise

Absent(s) : Mme ROZÉ Sylvie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 12
- Présents : 8

Date de la convocation : 01/09/2025

Date d'affichage : 01/09/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Loches
le : 11/09/2025

et publication ou notification
du : 11/09/2025

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHOTIN Françoise

Objet(s) des délibérations

TAXE D'AMENAGEMENT 2026 : vote du taux de la part communale - réf : 2025 041

Madame Le Maire indique au Conseil Municipal la possibilité d'instaurer un taux communal pour la taxe d'aménagement pour l'année 2026. En effet, le taux communal n'a jamais été instauré sur la commune.

Madame le Maire précise le taux voté dans d'autres communes en RNU, tel que Braye sur Maulne (2%), Brèche (3%), La Guerche (1%), Le Liège (2%), Loché sur Indrois (1.5%) Rillé (2%), Saint Aubin le Dépeint (2%), Saint Flovier (1%), Varennes (2%) et Verneuil sur Indre (2%).

Madame le Maire dit au Conseil Municipal, que le taux Départemental s'élève à 2% et le taux d'archéologie à 0.40%. La taxe d'aménagement est une taxe pour la construction de nouvelles habitations, pour les agrandissements, pour la construction de piscines ainsi que pour les hangars industriels et agricoles. Cette taxe est versée qu'une seule fois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **VOTE** le taux de 2% pour la part communale sur la taxe d'aménagement pour l'année 2026.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Décision Modificative n°1 - réf : 2025 042

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de voter une augmentation des crédits au chapitre 041-203 (recette d'investissement) et une diminution au compte 041-2131 (dépenses d'investissement).

Il s'agit d'intégrer les frais d'étude au bien dans un souci de sincérité de la valeur d'acquisition du bien.

Le montant total concerne les fiches suivantes :

- Relevé TOPO du géomètre Etchebarne pour l'aire de Loisirs – 1 800€
- Etude pré-opérationnelle aménagement espace de loisirs multigénérationnel – 7 003.78€
- Maîtrise d'œuvre SOLIHA désordres MSP – 2 633.75€
- Bureau d'étude pour les reprises de la MSP – 6 612€
- PROJECT INGENIERIE reprise MSP – 8 988€
- Dossier DESP + Expertise reprise MSP – 3 016,38€
- Reprise des désordre MSP – 1 920€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Dit** qu'une décision modificative doit être inscrite au budget 2025 selon les écritures suivantes :

Diminution de crédits	Augmentation de crédits
c/ 041-2131 : 20 153,75	c/041-203 : 20 153.75€

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

SALLE DES FÊTES : demande de remboursement partiel - réf : 2025_043

Madame Le Maire indique au Conseil Municipal que la salle des fêtes a été le week-end du 9 et 10 août 2025.

Lors de cette location, le locataire, a prévenu Christian GUILLOT, agent de Maîtrise de la commune de Villeloin-Coulangé car la climatisation ne fonctionnait pas. Madame Mikaela PLAISANCE, secrétaire de Mairie, est venue également le samedi 9 août pour essayer de remédier au problème.

Malheureusement, le logiciel de ESME, qui nous permet de contrôler le système de chauffage et de refroidissement de la salle des fêtes, ne fonctionnait pas et le service technique de ESME ne faisait pas de permanence téléphonique. Christian et Mikaela ont pris l'initiative de prêter des ventilateurs pour essayer de refroidir la salle.

En fin de journée, lorsque le traiteur a voulu nettoyer ses ustensiles, il constata l'absence d'eau chaude dans la salle des fêtes.

Madame le Maire précise que la coupure est due à l'installation du wifi public à la salle des fêtes. Le disjoncteur étant trop faible, ce dernier se coupe. Le disjoncteur a été changé par un plus puissant pour éviter tout risque.

Le locataire demande un geste commercial pour la gêne occasionnée lors de ce week-end.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant demandé aux habitants de la commune pour un week-end de location est de 300€. Un premier chèque d'acompte de 150€ a déjà été encaissé, le chèque de solde est en attente de décision en Mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le geste commercial pour un montant de 75€.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Informatisation de la BIBLIOTHEQUE : choix du prestataire de logiciel - réf : 2025_044

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal les devis reçus pour les logiciels afin de pouvoir informatiser la bibliothèque communale comme demandé par la Convention signée avec la bibliothèque Départementale.

- PMB : 2 963,80€ HT
- C3RB : 3 030,00€ HT
- MICRO BIB : 3 643,20€ HT

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal du 7 juillet, il a été décidé de reparler de ce point lors de la prochaine séance.

Madame Le Maire indique au Conseil Municipal, que le secrétariat a recontacté les différentes sociétés afin de trouver le logiciel adapté à la bibliothèque municipale. La bibliothèque Départemental a proposé plusieurs prestataires pour un logiciel gratuit avec lesquels elle est reliée. Sont proposés les prestataires MICROBIB et WATER BEAR.

Madame Le Maire précise au Conseil Municipal qu'il faut également acheter une scanette et des étiquettes ainsi qu'un anti-virus et de la maintenance et une formation à distance pour nos trois bibliothécaires. La société Microbib nous propose ces fournitures alors que Water bear propose que le logiciel.

Madame Le Maire donne lecture des devis reçus :

- MICROBIB : 776€ HT
- WATER BEAR : 0€ pour le logiciel + 600€ HT par an pour la maintenance et les services
- FABELIS : 204.03€ HT (juste scanette et étiquettes)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de la société MICROBIB pour le logiciel de la bibliothèque communale.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis choisi.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

SANTE

- Madame Le Maire résume la réunion qui s'est tenue en vision concernant les médecins salariés. Madame Le Maire indique que ces derniers seront salariés par le GIP PRO Santé pour un travail hebdomadaire de 35h. La commune doit leur fournir une secrétaire, salariée de la commune, pour les prises de rendez-vous et les règlements et un local médical gratuit. Les médecins salariés ne font pas de visite à domicile et bloquent l'installation d'un médecin libéral car en effet, si ce dernier souhaite s'installer sur la commune, le médecin salarié ne partira pas. Madame Le Maire ne souhaite pas avoir recours aux médecins salariés.

- Madame le Maire et les Maires de Canton de Montrésor ont rencontré une infirmière IPA (Infirmière de Pratique Avancée) libérale. Cette dernière travaille en collaboration avec les médecins traitants des patients et fait le suivi médical des patients atteints de maladies chroniques stabilisées demandant un suivi régulier. Elle permet de soulager les médecins qui sont souvent débordés, et permet aux patients d'avoir un suivi sans devoir se déplacer ou aller chez le médecin. Elle prend les divers rendez-vous chez les spécialistes pour les patients. Elle travaille pour le moment sur Châteaudun mais souhaite un rapprochement familial. Un second rendez-vous est programmé pour la fin de l'année.

Complément de compte-rendu :

- La fédération de pêche d'Indre et Loire nous propose un exemple de panneau informatif à installer au début du parcours de pêche de l'Aire de Loisirs "Les Berges de l'Indrois" à Villeloin-Coulangé. Ce panneau est obligatoire pour pouvoir recevoir la subvention.

- Madame Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de remerciement de l'association "Domaine de l'Ours et du Renard" pour le travail et l'aide apportée par les élus et les agents communaux lors de leur premier festival à Coulangé le 9 août 2025.

- Le secrétariat de Mairie prépare le bulletin Municipal 2026. Un courrier a été envoyé à toutes les associations communales. Les services de la CCLST et autres prestataires ont également été informés. Les articles sont attendus au plus tard pour le vendredi 14 novembre 2025, afin de pouvoir lancer l'impression et recevoir les bulletins début 2026. Un listing des événements 2025 a été fait avec le secrétariat de Mairie et le Conseil Municipal. Ce dernier a été lu lors de la séance.

- La commune a investi dans un lave-vaisselle en 2024 pour la cantine scolaire sur demande du personnel de cantine. Lors d'une visite de l'école durant les vacances d'été, deux élus ont constaté l'état de saleté du lave-vaisselle. Le filtre n'a pas été nettoyé et des restes de nourriture se trouvaient encore dedans. De plus, les poubelles alimentaires n'ont pas été vidées. Le SIVU a été prévenu et une mise au point sera faite lors de la réunion de rentrée du SIVU en octobre. Un élu précise que ce n'est pas la première fois que nous signalons des faits similaires et Madame le Maire fait part de son mécontentement.

- Le service eau et assainissement de la CCLST souhaite connaître les travaux de voirie sur la commune pour l'année 2026. Après réflexion, les travaux de voirie retenus sont la route de Chassenoles et la route des Vonnets. Sur cette information, le service des eaux de Loches prévoit des travaux de changement des canalisations d'eau sur la route de Chassenoles pour début 2026.

- Fin août, un vol de 600 mètres de câble FIBRE et cuivre a été signalé entre Montrésor et Villeloin-Coulangé, privant de nombreux foyers d'internet et de téléphone.

- Le 19 août 2025, Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Directrice du Pôle gestion publique de Tours et Monsieur le décideur local nous présentent l'analyse financière synthétique de la commune pour l'année 2024. Il en ressort que la situation financière de la commune est en difficulté. Après analyse du document, ils constatent que les taux d'imposition communaux sur le bâti, non bâti et la taxe d'habitation sont bien inférieurs à la moyenne départementale et à la moyenne des communes possédant le même nombre d'habitants.

- Les poubelles mises à disposition sur la place de l'église sont destinées uniquement aux habitants de la rue Saint-Michel et

de la rue de l'Abbaye.

- La mise aux normes de la défense incendie au lieu-dit "La Pinottière" sera étudiée prochainement avec Monsieur MARSAIS et Monsieur PILARD. Des devis vont être demandés.

Séance levée à : 21:10

En mairie, le 09/09/2025
Le Maire
Maryse GARNIER